

FORMULE 15
(paragraphe 78(1))

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

AVIS DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UN CONSEIL D'ARBITRAGE

À :

(Nom de l'employeur)

1. AVIS EST DONNÉ QUE..... a demandé l'institution d'un conseil d'arbitrage pour le règlement du grief renvoyé à l'arbitrage le 19.....
2. Vous êtes tenu(e) de déposer auprès du secrétaire, au plus tard 10 jours après la date à laquelle vous avez reçu le présent avis :
 - a) soit le nom de la personne que vous choisissez comme membre du conseil d'arbitrage;
 - b) soit une déclaration de votre opposition à l'institution d'un conseil d'arbitrage.

Fait à, le.....19.....

(Le secrétaire)

REMARQUE: En cas de défaut, de votre part, de choisir une personne selon l'alinéa 2a) ou de déposer une déclaration d'opposition selon l'alinéa 2b), dans les 10 jours suivants la date à laquelle vous avez reçu le présent avis, la Commission fera le choix du membre du conseil d'arbitrage en votre nom.